



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole



VOTEZ AUX ÉLECTIONS des Chambres d'agriculture 2019

p. 3



Millésime 2018

p. 5

Soutenir la création d'entreprises agricoles

p. 8

n°71
AUTOMNE 2018

L'actualité agricole est aussi sur
www.herault.chambre-agriculture.fr

SOMMAIRE



3 *L'ACTU*
Votez aux élections des
Chambres d'agriculture
2019

5 *Millésime 2018*
dans l'Hérault :
une jolie sortie mais une
exceptionnelle pression
mildiou

6 *VIE AGRICOLE /*
COLLECTIVITÉS
Le Pays de l'Or
Agglomération investit
dans l'agriculture
biologique

8 *Soutenir la création*
d'entreprises agricoles
via un prêt à taux zéro

9 *Régularisation*
des forages

Plan de compétitivité
et d'adaptation
des exploitations

10 *INNOVA NEWS*
Innov'Action 2018
5^{ème} édition

11 *PORTRAIT*
D'UN CONSEILLER
Laurence Rouquette,
conseillère élevage
et développement

12 *VIE DE L'ENTREPRISE*
Pass élevage pour
les petits investissements
en élevage

13 *La DJA, c'est pas forcé-*
ment ce que vous croyez !

Restructuration du
vignoble campagne
2018/19

14 *OFFRE DE SERVICES*
Visa pour l'agroécologie

15 *OFFRES DE*
FORMATIONS



VOTEZ AUX ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE 2019

Photo © Chambres d'agriculture

QUI VOTE ?

Près de 2,5 millions de personnes (dont 58 000 groupements) pourront participer aux élections des Chambres d'agriculture en janvier 2019, la date de clôture de scrutin étant fixée au 31 janvier 2019, sous réserve d'être inscrit sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion.

LES COLLÈGES : ÉLECTEURS INDIVIDUELS

- 1:** Chefs d'exploitation et assimilés
- 2:** Propriétaires & usagers
- 3a:** Salariés de la production agricole
- 3b:** Salariés des groupements professionnels agricoles
- 4:** Anciens exploitants et assimilés

LES COLLÈGES : GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES

- 5a:** Coopératives agricoles de production (CUMA)
- 5b:** Autres coopératives agricoles et SICA
- 5c:** Caisses de Crédit Agricole
- 5d:** Caisses d'assurances mutuelles agricoles
- 5e:** Syndicats agricoles

MODE DE SCRUTIN

Les membres des Chambres d'agriculture sont élus au suffrage universel tous les six ans, ce qui garantit leur légitimité et leur représentativité du monde agricole.

Proportionnelle : Les membres des Chambres départementales pour les collèges 1 / 3a / 3b sont élus au scrutin proportionnel majoritaire. La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges, les autres sièges restant seront répartis « *au plus fort reste* » et non plus à la plus forte moyenne.

Mixité : elle prévoit un candidat de chaque sexe par tranche de trois pour l'ensemble des collèges.



AGENDA

**Save the date
Salon Dionysud**

La Chambre d'agriculture de l'Hérault aura le plaisir de vous accueillir du 6 au 8 novembre 2018 à la quatorzième édition du salon Dionysud au parc des expositions de Béziers.

Hall 2 - Pavillon A - Stand 02

Vous êtes aussi conviés à assister ou participer aux conférences et ateliers animés par les spécialistes des Chambres d'agriculture, notamment :

- *Conférence par le comité technique viti-bio Occitanie : « Fertilisation et enherbement dans les vignobles en AB » le 6 novembre.*
- *Conférence «La confusion sexuelle une méthode de biocontrôle» le 8 novembre de 11h30 à 12h30.*
- *Atelier «Découvrez le parcours à l'installation dans l'Hérault» le 8 novembre de 14h30 à 15h.*

Nous vous attendons nombreux pour des moments d'échange et de rencontre envoyée.

Dionysud
Salon technique
des professionnels viti-vinicole
et oléicole du Grand Sud de France
www.dionysud.fr

QUI PEUT ÊTRE ÉLECTEUR ?

Toute personne âgée de 18 ans accomplis (appréciation au 1^{er} juillet 2018), jouissant de ses droits civiques et politiques, de nationalité française (ou ressortissant de l'UE) et n'étant pas dans un cas d'incapacité prévu par la loi.

**QUELQUES DATES POUR
LES COLLÈGES INDIVIDUELS**

Consultation des listes provisoires en mairie : du **01 octobre au 15 octobre 2018** auprès de votre commune d'inscription. C'est à cette occasion que vous avez pu vérifier votre présence sur les listes et signaler le cas échéant à votre mairie toute anomalie.

Les listes provisoires ont été également consultables, aux mêmes dates, à la Chambre d'agriculture de l'Hérault au bureau des élections.

Les listes électorales définitives seront établies au plus tard le **25 novembre 2018** et déposées en mairies le **30 novembre 2018** au plus tard.



Chambre d'agriculture de l'Hérault. Photo © Claude Cerdon

POUR LES GROUPEMENTS

Le calendrier est légèrement différent, la date limite de dépôt des demandes est fixée au **01 octobre 2018** et les listes provisoires doivent être établies au **15 novembre 2018**. Les listes définitives sont déposées en mairies au plus tard le **15 décembre 2018**.

MODALITÉS DE VOTE

Les électeurs auront la possibilité de voter par correspondance ou par voie électronique, le scrutin étant déclaré clos au **31 janvier 2019**.

Pour le vote par correspondance, vous devrez renvoyer l'enveloppe mentionnant votre choix durant cette période (le cachet de la poste faisant foi).

Pour le vote électronique, vous devrez vous connecter à la plate-forme de vote électronique via une adresse mail, et en insérant les codes d'accès confidentiels reçus par courrier.

Une fois votre choix effectué, vous recevrez un accusé de réception vous confirmant votre vote.

Le dépouillement aura lieu à compter du **06 février 2019** et la proclamation des résultats le **08 février 2019**.

Contact à la Commission
d'Établissement des Listes Électorales

Préfecture de l'Hérault au 04 67 61 61 56
pref-elections@herault.pref.gouv.fr

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Pôle Élections au 04 67 20 88 26 / 06 03 95 14 00
election@herault.chambagri.fr

MILLÉSIME 2018 DANS L'HÉRAULT

UNE JOLIE SORTIE MAIS UNE EXCEPTIONNELLE PRESSION MILDIU

EN RETARD PAR RAPPORT À 2017

La vigne débourre vers le 10 avril, avec un retard d'environ deux semaines par rapport à 2017 (année très précoce) et se place dans la moyenne des derniers millésimes. La sortie est « très jolie » au dire de certains viticulteurs !

En cours de campagne le retard s'amenuise, la floraison est groupée et s'échelonne à partir du 29 mai pour se terminer au 5 juin.

À la véraison le retard est réduit à une semaine à l'occasion des fortes chaleurs de fin juillet, début août. Au 15 août on observe au vignoble la fin véraison, place à la maturation du raisin !



Vendanges. Photo © MFC

BILAN CLIMATIQUE FIN AOÛT 2018

La pluviométrie sur la campagne est très contrastée avec deux périodes nettement différentes par rapport aux normales : très déficitaire de septembre à décembre 2017 et très excédentaire de janvier à fin août 2018.

On relève sur douze stations météorologiques réparties sur le vignoble une moyenne de 850 mm sur douze mois dont 85% en 2018.

Plus précisément, il est tombé en moyenne 430 mm sur le vignoble de mars à juin pour trente-neuf jours de pluies.

Les températures sont aussi contrastées. Elles sont fraîches à douces par alternance en automne et en hiver. À partir de mi-juin elles grimpent fortement

pour être caniculaires du 23 juillet au 6 août.

Un accident climatique majeur se déploie sur l'ensemble du département du 28 février au 1er mars (neige, pluie et gel).

Tout au long de la campagne, une succession d'épisodes de grêle localisés, 18 recensés, touche plus de 50 communes avec parfois des dégâts marqués et perte de récolte.

LE MILDIU, DU JAMAIS VU !

Lors de ce millésime, le mildiou a rencontré une situation climatique exceptionnelle pour se développer.

Avec de très bonnes conditions pour la maturation des œufs d'hiver, une pluie tous les deux à trois jours en avril et mai, des cumuls de pluies très importants à partir du débourrement, une chaleur

lourde (hygrométrie constamment élevée) et une rosée très régulière chaque matin, la maladie est entrée très rapidement en phase épidémique (voir le tableau).

Le modèle de prévision MILSTOP, très bien adapté à nos régions méditerranéennes, a détecté presque 40 jours durant, chaque jour, une nouvelle contamination quel que soit l'unité agroclimatique !

Le bilan de ce millésime, malgré tout prometteur, sera fait une fois les raisins vinifiés.

Forts du réseau d'observations déployé sur l'ensemble du vignoble, la Chambre d'agriculture a pu délivrer le bon conseil au bon moment dans son bulletin Performance Vigne®.

Floraison du 29/05 au 04/06

	septembre-17 à décembre-17	janvier-18 à février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	au 19 août 2018	TOTAL
STADE PHÉNO DOMINANT			Repos à bourgeon dans le coton	Pointe verte à 5/6 feuilles	5/6 feuilles à floraison	Floraison à taille de pois	Fermeture à mi-véraison	Fin véraison	
Pluvio (1)	130	240	150	150	85	41	28	28	852
Jours de pluies (1)	21	18	12	12	10	5	4	5	88

(1) Moyenne mensuelle sur 12 stations en mm, ou en nombre de jours de pluies



LE PAYS DE L'OR AGGLOMÉRATION

INVESTIT DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

EN PARTENARIAT AVEC LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE ET
LE CIVAM BIO, LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION ACCOMPAGNE
LES AGRICULTEURS

Le Pays de l'Or, communauté d'agglomération couvrant huit communes autour de Mauguio, en bordure de l'Étang de l'Or, bénéficie d'une agriculture dynamique et diversifiée et présente de forts enjeux environnementaux. Dans ce contexte, elle a mis en place une politique volontariste pour préserver la qualité de la ressource en eau souterraine alimentant les captages publics d'eau potable. Pour le volet agricole, elle s'est entourée de partenaires techniques et a engagé des mesures incitatives pour développer durablement l'agriculture biologique.

LE PAYS DE L'OR,
UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Avec une surface agricole de plus de 6 000 ha, le Pays de l'Or est un territoire présentant une diversité de cultures (légumières, arboricoles, céréalières et viticoles), souvent irriguées et avec

quasiment aucune friche malgré sa proximité immédiate de la métropole de Montpellier.

Sa situation en bordure de l'Étang de l'Or et de la mer le soumet à la loi littoral et l'inclut dans un vaste périmètre Natura 2000. Il est également le principal secteur de l'Hérault à être classé en zone vulnérable dans le cadre de la Directive Nitrates.

Cette réglementation encadre fortement les pratiques agricoles afin de limiter l'azote dans les sols et la nappe.

LA COLLECTIVITÉ, GESTIONNAIRE DE
DIX CAPTAGES D'EAU POTABLE

L'agglomération est par ailleurs gestionnaire de dix captages d'eau potable. Les aires d'alimentation de ces captages représentent plus de 4 000 ha. C'est prioritairement sur ces surfaces que l'agglomération décline sa politique en faveur de la qualité de l'eau.

Une des actions engagée a été le lancement en 2016 d'une mission de développement de l'agriculture biologique.



Cueillette pommes. Photo © Ingrid Dupuy



Claude Duchesne. Photo © Sindie Brize



INTERVIEW DE CLAUDE DUCHESNE, VICE-PRÉSIDENTE À L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

Comment avez-vous facilité le passage à l'agriculture biologique sur le territoire ?

« La première étape a été d'effectuer un appel d'offre afin de s'adjoindre les compétences d'organismes techniques. Le groupement Chambre d'agriculture de l'Hérault et Civam bio 34 a ainsi été retenu pour mettre en œuvre des actions collectives puis individuelles auprès des agriculteurs du territoire, en lien étroit avec l'animateur agroenvironnemental de l'Agglomération.

En 2017, a eu lieu une série de réunions publiques sur chacune des filières de production (viticulture, arboriculture, grandes cultures,

maraîchage). Les réunions visaient à faire un état des marchés en lien avec les produits bio et à échanger sur les leviers et freins techniques et économiques liés à un passage en agriculture bio ».

Quel objectif vous êtes-vous fixé ?

« L'objectif était d'identifier des exploitants qui auraient besoin d'un accompagnement personnalisé pour les épauler et faciliter leur réflexion. Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Hérault ou le Civam bio se déplacent sur l'exploitation pour réaliser un diagnostic de positionnement.

Ceci afin de permettre à l'exploitant de connaître l'écart entre ses pratiques actuelles et celles imposées par le cahier des charges en AB. Aussi, plusieurs journées techniques et démonstrations ont eu lieu sur le territoire ainsi que des formations organisées par différents partenaires techniques. »

Quels ont été les facteurs de réussite ?

« Des mesures fortes et incitatives en faveur des agriculteurs volontaires ont été votées par le conseil communautaire et sont mises en œuvre par les services :

- L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les terres agricoles exploitées selon le mode de la production biologique.
- La prise en charge du coût de réalisation d'un diagnostic technique pour les agriculteurs qui souhaitent explorer l'idée d'un passage de leur exploitation en AB.
- L'achat des produits agricoles en cours de conversion au prix des produits bio, dans le cadre de la restauration collective gérée par l'agglomération, cette mesure représentant une surcote de 10 à 15% du prix d'achat.
- La mise à disposition gratuite de broyat végétal utilisable pour le compostage, en agriculture biologique. »

Après deux ans, êtes-vous satisfaite de l'opération ?

« Les résultats sont encourageants puisque nous atteignons les 10% des surfaces cultivées en bio dont une quarantaine d'hectares ont récemment été convertis sur la zone de captages des Piles et Treize Caires à Mauguio. Mais je dirais que les efforts restent à poursuivre.

Depuis deux ans, huit nouveaux agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic de positionnement et envisagent sérieusement une conversion. Certains ont déjà franchi le cap, sans attendre l'appui technique fourni par l'Agglomération.

Faire évoluer un territoire vers l'agriculture biologique ne se décrète pas et ne se fait pas en un jour. C'est pour cela que le Pays de l'Or a d'ores et déjà prévu de poursuivre cette mission après 2018 afin d'aller encore plus loin dans l'accompagnement technique et économique des agriculteurs. »



Tri des huitres.
Photo © Sabrina Lucchese - ADT Hérault tourisme

SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES AGRICOLES

VIA UN PRÊT À TAUX ZÉRO

En 2017, le Président de Sète Agglopol Méditerranée, François Commeinhes renouvelle son engagement pour préserver le dynamisme de l'agriculture sur le territoire et signe une convention triennale avec le Président de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey.

Dans le cadre du plan d'actions agricole, un accent particulier porte sur la création des entreprises agricoles grâce à l'association Initiative Thau qui a mis en place un prêt à taux zéro spécifique aux projets agricoles depuis 2014.

INITIATIVE THAU, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU BASSIN DE THAU

L'association qui fait partie du réseau INITIATIVE, le premier réseau national de financement de la création et de la reprise d'entreprise, apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière, prêt sans garantie ni intérêt. Elle accompagne des porteurs de projets de création d'entreprise, par un parrainage et un suivi technique qui se concrétise par l'octroi

En 2017, quatre projets ont été accompagnés et financés par Initiative Thau

d'un prêt personnel, appelé prêt d'honneur.

COUP DE POUCE AU DÉMARRAGE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Le prêt à taux zéro agricole a pour objectif de soutenir les porteurs de projet exerçant une activité agricole à titre principal.

Il est sans garantie et son montant est compris entre 5 000 € et 20 000 € pour une durée de remboursement qui est au maximum de cinq ans, afin de coller aux réalités économiques agricoles, un financement bancaire complémentaire étant obligatoire.

Le montant du prêt est défini en fonction du plan de financement, du montant des apports personnels du porteur de projet ou du montant des fonds propres pour les projets de développement. Les

projets éligibles sont hors champ de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Un comité spécifique a été constitué afin d'appréhender les spécificités des filières : viticulture, maraîchage, petite pêche, conchyliculture...

En 2017, quatre projets ont été accompagnés et financés par Initiative Thau pour un total de 42 000 € de fonds engagés.

Contact à Initiative Thau
4, ave d'aigues - BP 600 - 34110 Frontignan

Au 04 67 46 47 75
contact@initiative-thau.fr

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Sylvie Ginisty-Teulon au 06 18 36 82 99
Ginisty-teulon@herault.chambagri.fr

RÉGULARISATION DES FORAGES

POURQUOI DÉCLARER MON PRÉLÈVEMENT EN EAU ?

L'État régleme depuis de nombreuses années les forages et les prélèvements d'eau.

Il est essentiel de régulariser et déclarer votre prélèvement pour :

- Assurer la pérennité de votre entreprise dans la mise en compatibilité usages-besoins biologiques en eau.
- Être en règle avec la législation française et bénéficier des aides de l'Europe.

L'équilibre entre usagers (eau potable, agricole, industries, ..) et besoins des milieux est exigé d'ici 2021.

DES CONTRÔLES FRÉQUENTS

Tous les prélèvements non-domestiques (plus de 1 000 m3/an) sont soumis à la police de l'eau :

DDTM et Agence Française pour la Biodiversité.

Un prélèvement en eau déclaré dispose d'un numéro MISE (Mission Inter-Service de l'Eau) et peut faire l'objet d'un contrôle.

Tous les exploitants irrigants individuels doivent être en mesure de justifier auprès des aides européennes (PAC et FEADER notamment) de la régularité de leur prélèvement.

Rappelons enfin que les prélèvements en eau doivent disposer d'un système de comptage obligatoire depuis 1992.

Pour vous aider dans vos démarches de régularisation ou de déclaration, une plaquette d'information est consultable sur le site Internet de la Chambre d'agriculture :

herault.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/eau

Un prélèvement en eau déclaré dispose d'un numéro MISE



Forage. Photo © Christophe Lafon

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Léonie Cambrea au 06 12 51 79 23
cambrea@herault.chambagri.fr

AGENDA Du projet à l'investissement

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

Votre conseiller de la Chambre d'agriculture vous informe, et vous assiste au montage de votre dossier.

EN SAVOIR + herault.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/aides-autres/pcae/

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Marie Garnier au 04 67 20 88 08
garnier@herault.chambagri.fr

CALENDRIER PCAE FIN 2018

Code TO	Libellé	Période de dépôt de dossiers au titre de l'année 2018
4.1.1 Fruits et légumes	Appel à projets Investissements dans les exploitations agricoles Secteur Fruit et Légumes	01/10/2018 au 31/01/2019
4.1.1 Elevage	Appel à projets Investissements dans les exploitations agricoles Secteur élevage	01/10/2018 au 31/01/2019
4.1.1 Elevage	Appel à projets - Investissements dans les exploitations agricoles - Secteur élevage - Investissements liés à la crise de l'influenza aviaire	01/10/2018 au 31/01/2019
4.1.1 Petits investissements	Appel à projets - Investissements dans les exploitations agricoles - Petits investissements matériels réservés aux nouveaux installés	02/02/2017 au 31/10/2018
4.2.1	Appel à projets - Développement des exploitations agricoles transformation et commercialisation	01/10/2018 au 31/01/2019
6.4.1	Appel à projets Création et développement d'activités agritouristiques	01/10/2018 au 31/01/2019
	Appel à projets - Aide à la plantation de plantes à parfum aromatiques et médicinales	Au fil de l'eau 1 dossier par campagne

INNOV'ACTION 2018

5^{ÈME} ÉDITION

Relier les agriculteurs entre eux, leur donner la parole pour présenter leurs pratiques novatrices c'est l'esprit d'Innov'Action. Événement régional, cette année, les journées ont été axées dans l'Hérault, sur la diversification et la biodiversité comme vecteurs de la triple performance économique, sociale et environnementale.



Photo © Alexandre Chavey

LE CHÂTEAU DE PERDIGUIER

La matinée du 5 octobre 2018, Jérôme Feracci a accueilli des agriculteurs au Château de Perdiguié, propriété familiale et historique de 800 ha située à Maraussan. La diversification à tous niveaux a été le fil conducteur de la visite.

UN MAÎTRE-MOT : DIVERSIFICATION DES CULTURES

Quand il s'est installé en 1978 Jérôme Feracci, l'exploitation était pour l'essentiel viticole. Il a alors décidé aussitôt d'une nouvelle orientation en transférant son vignoble sur les terrasses caillouteuses (qui donnent aujourd'hui sept vins différents, des IGP Coteaux d'Ensérune ou de Pays d'Oc dont certains médaillés) et en développant la production de cultures annuelles sur les terres limoneuses les plus fertiles.

Depuis Il n'a depuis eu de cesse de se diversifier. Au côté d'un vignoble d'une trentaine

d'hectares, il produit une diversité de cultures annuelles (blé dur, maïs, pois chiche de consommation sont quant à eux, en commercialisation directe, pois jaune, orge brassicole, luzerne porte graine, soja, blé tendre,...) et se spécialise en production de semences (colza, maïs, tournesol) qui bénéficient de la dispersion d'un parcellaire majoritairement viticole dans le secteur, favorable à leur isolement.

L'agriculteur pratique la protection raisonnée et est membre du réseau Farre. Il a par ailleurs entrepris la conversion en Agriculture Biologique de la plupart de ses cultures et notamment de son vignoble et de ses plantes aromatiques.

OPTIMISER DES PRATIQUES TRADITIONNELLES POUR PRODUIRE AUTREMENT

Associer sur une même parcelle des arbres et des cultures ou des animaux est aujourd'hui

compatible avec tous les types de systèmes agricoles et la mécanisation, c'est ce qui a été mis en œuvre par Jérôme Feracci en développant sur leurs terres l'agroforesterie. Quand on fait le choix de s'orienter vers une agriculture durable respectueuse de la biodiversité « Les parcelles agroforestières sont multifonctionnelles : elles fournissent du bois et des produits agricoles, protègent les sols, les eaux, la faune sauvage et diversifient les paysages ruraux. » Certes, choisir de planter du bois d'œuvre de qualité suppose une récolte après plusieurs dizaines d'années. Raison de plus pour là encore pour diversifier et planter en dessous des cultures aptes à apporter en contrepartie un revenu plus immédiat.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces préoccupations environnementales, les parcelles agroforestières du Château de Perdiguié sont ouvertes à la visite.

SOUS LES NOYERS LE THYM

La stratégie de diversification des cultures et des activités (visites, événements, location de salles, rucher...), semble motrice. Jérôme Feracci a divulgué aux agriculteurs présents et fort intéressés, leur projet d'agroforesterie associant noyers et plantes aromatiques, vendues « en vert » ou transformées en huiles essentielles à la distillerie coopérative intercommunale.

À RETROUVER EN LIGNE

Une deuxième journée Innov'action 2018 sur la thématique de la biodiversité au cœur de l'entreprise oléicole, a eu lieu le 12 octobre au Domaine de l'Oulivie à Combailaux chez Pierre et Roch Vialla. Retrouvez en ligne le texte de présentation : herault.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/pierre-viala-domaine-de-loulivie-a-combailaux/

LAURENCE ROUQUETTE

CONSEILLÈRE ÉLEVAGE ET DÉVELOPPEMENT

Depuis quinze ans en poste à la Chambre d'agriculture, basée à Bédarieux, Laurence se souvient : « *Il m'a bien fallu un an pour conquérir la confiance des agriculteurs* ». Aujourd'hui, la conseillère de secteur gère un portefeuille de quatre-vingts agriculteurs pour lesquels elle tient une permanence chaque lundi matin.

ORIENTER, CONSEILLER, DÉVELOPPER

Ses missions sont organisées autour de son cœur de métier, l'orientation et le conseil aux agriculteurs et le développement local, notamment auprès de la SICA du Caroux et de la cave coopérative d'Hérépian. Parmi ces missions-là, elle assure une dizaine de dossiers d'installation et de suivis post-installation par an depuis 2007, soixante à soixante-dix dossiers PAC ainsi que dix à quinze dossiers PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles). Depuis cette année, elle est animatrice en charge des formations de la filière ovine : alimentation, finition des ovins, santé et maladie.

Laurence gère un portefeuille de près de 85 agriculteurs

UNE CONSEILLÈRE DE TERRAIN

Cette journée de visite nous permet de rencontrer deux jeunes agriculteurs : le premier, nouvel installé souhaitant développer un projet d'amélioration pastorale et le second, en couple avec

le projet de s'installer en élevage caprin lait et transformation fromagère. Ces deux projets sont l'occasion pour Laurence Rouquette de former au métier et transmettre les informations à la dernière recrue du service élevage de la Chambre d'agriculture, Aude Caillat, conseillère du Saint-Ponais-Haut-Languedoc.

UNE APPROCHE À LA FOIS TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

La rencontre de la matinée consiste à réaliser une étude sur la faisabilité technique pour la mise en place d'équipements pastoraux et l'accompagnement au montage d'un dossier de demande de financement en partenariat avec l'ASA de travaux

locale. Laurence explique à l'éleveur les contraintes techniques et réglementaires et suite à la visite de la parcelle, apporte des recommandations sur le nombre de parcs préconisés, le point d'eau... Alors que la collecte d'informations est réalisée en une demi-journée, le montage du dossier est estimé à une ou deux journées.

Le projet de l'après-midi, diffère mais est tout aussi passionnant et nous fait rentrer dans les spécificités de la création d'une chèvrerie tout en bois. Si les futurs installés ont avancé sur la partie commerciale du projet, il reste à leur apporter des précisions sur les coûts d'investissement, les frais d'alimentation et d'évaluer au plus précis



Laurence Rouquette. Photo © Ingrid Dupuy

les prévisionnels sur les quatre années à venir. Etablir le diagnostic technico-économique pour l'émergence de ce projet prendra à Laurence une grosse journée de travail.

Ces missions requièrent de nombreuses compétences et nécessitent l'accès à la source d'information du réseau des Chambres d'agriculture. Pour nombre de renseignements, Laurence trouvera une réponse adéquate et vous fera gagner du temps.

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Laurence Rouquette au 06 18 36 76 86
rouquette@herault.chambagri.fr

PASS ELEVAGE

POUR LES PETITS INVESTISSEMENTS EN ELEVAGE

Cette mesure de la Région Occitanie, accompagne les projets d'investissements de toutes les productions, ainsi que les ateliers apicoles.

DES PROJETS D'AMÉLIORATION

Ces investissements doivent viser l'amélioration du niveau global des résultats et de la viabilité de l'exploitation agricole. Ils doivent aussi s'inscrire dans des domaines tels que l'amélioration de la prévention sanitaire, l'amélioration de l'ambiance des bâtiments d'élevage, l'amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau, les équipements sanitaires, la fabrication et la conservation des aliments, l'amélioration des conditions de travail... Ces investissements sont spécifiques et différents selon chaque filière.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Il faut un investissement d'un montant de 3 000 € HT à 12 000 € HT.

- Taux minimum de 20 %
- L'adhésion à la charte des bonnes pratiques d'élevage pour les bovins, et au code mutuel pour les caprins est obligatoire avec un taux de 30 %
- Majoration de taux pour les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et les organisations raciales, taux de 30 % au total.
- Exploitation engagées en agriculture biologique taux de 40 %

Autres Majorations :

- 10 % pour les nouveaux installés (être affilié depuis moins de cinq ans à la date du dépôt de dossier).
- 10 % pour les exploitations en zone de montagne.

MODALITÉS

Les travaux ne peuvent démarrer qu'après réception de votre dossier par la Région. Un courrier est transmis afin d'attester de la réception de votre dossier. Les factures dont la date est antérieure à la date de ce courrier ne sont pas recevables.

Attention, l'exploitation, ne doit pas avoir un dossier PCAE en cours pour la même finalité (mesure élevage, influenza aviaire, petits investissements matériels réservés aux nouveaux installés).

La Chambre d'agriculture est en capacité de vous informer sur ce dispositif, les périodes d'appel à projets, votre éligibilité et comment bénéficier d'un accompagnement.

*Attention,
l'exploitation ne doit
pas avoir un dossier
PCAE en cours pour
la même finalité*

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Laurence Rouquette au 06 18 36 76 86
rouquette@herault.chambagri.fr

LA DJA

C'EST PAS FORCÉMENT CE QUE VOUS CROYEZ !

Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet.

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) a évolué en 2017. La nouvelle DJA, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, est majorée selon des critères précis de modulation (hors cadre familial, projet générateur de valeur ajoutée ou d'emploi, agro écologie, maintien du foncier en zone de déprise).

Afin de chasser les idées reçues, la Chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault

ont élaboré un support de communication intitulé « *La DJA c'est pas ce que tu crois !* ».

En effet, des candidats à l'installation peuvent prétendre à la DJA mais ils ne le savent pas forcément.

Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec le Point Accueil Installation de l'Hérault.

Contact au Point Accueil Installation de l'Hérault

04 67 67 95 98
info_installation34@saporta.net



RESTRUCTURATION

DU VIGNOBLE CAMPAGNE 2018/19 - SPÉCIFICITÉS IRRIGATION



PHOTOS GÉOLOCALISÉES
POUR L'AIDE À L'INSTALLATION
D'IRRIGATION SUR VIGNES EN PLACE

FranceAgriMer, pour être en accord avec la réglementation européenne, a fait évoluer les modalités de vérification avant la mise en place d'un système d'irrigation non concomitamment à une plantation.

Cela signifie que pour les demandes « d'irriga-

tion seule » de la campagne 2018/2019, il faudra systématiquement fournir des photos géolocalisées quelle que soit la campagne de plantation de la vigne. (Hors plantier de l'année).

CONTRÔLE SUR PHOTOGRAPHIES

En effet, lors de votre demande d'aide sur VITIRESTRUCTURATION (à compter du 04 décembre 2018), il vous sera précisément

demandé de fournir quatre photographies géolocalisées par parcelle destinée à recevoir un système d'irrigation et un justificatif du droit de prélèvement en eau.

Attention, il ne faut pas débiter les travaux tant que les services de FranceAgriMer ne vous en donnent l'accord, c'est-à-dire après l'instruction de ces images.

Pour de plus amples renseignements et être assuré de réaliser les photos dans les exigences de FranceAgriMer, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Clotilde Périlhau au 06 18 36 83 58
perilhau@herault.chambagri.fr

VISA POUR L'AGROÉCOLOGIE



Vendanges. Photo © MFC

L'HÉRAULT UN DÉPARTEMENT PIONNIER DANS L'AGROÉCOLOGIE SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Dans la perspective notable d'intensification des initiatives vertueuses sur le département, la Chambre d'agriculture a mis en œuvre des prestations d'accompagnement à la mesure de l'engagement des producteurs et des structures (syndicats, coopératives...).

DES OFFRES DE SERVICES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT À LA HAUTEUR DE VOS ATTENTES

La demande d'accompagnement autour des démarches agroécologiques et de certification environnementale ne cesse de croître. Pour y répondre la Chambre d'agriculture met en place des formations autour de l'agroécologie et propose des diagnostics d'exploitation. A cet essor s'associe un engouement vers la certification environnementale. L'agriculture biologique, la Haute Valeur Environnementale (HVE), Terra Vitis®, ou encore Vergers Ecoresponsables se développent considérablement.

LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le sérieux : la certification témoigne d'un engagement volontaire à respecter un cahier des charges clair, précis et exigeant dont le sérieux est contrôlé par un organisme certificateur indépendant.

La reconnaissance : la certification permet l'apposition d'un logo sur les produits. Celui-ci étant facilement identifié par les consommateurs et les acheteurs, il apporte une réelle reconnaissance du travail accompli.

La certification est aussi un outil de communication à part entière, support de l'histoire de l'exploitation.

La durabilité : la certification permet de s'inscrire dans une démarche de progrès, reconnue et valorisée.

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale des exploitations dont le plus haut niveau est la HVE, poussée par les ministères de l'agriculture et de la transition écologique, rassemble les démarches d'agroécologie autour d'un référentiel commun, avec une mention et un logo associés qui permet de valoriser la production respectueuse de l'environnement auprès des consommateurs.

Visa pour la HVE

Pour vous accompagner au mieux, la Chambre d'agriculture a mis en place des formations, en partenariat avec le syndicat des Vignerons indépendants pour la viticulture, adaptées aux filières et aux types de productions qui vous préparent à la HVE et vous permettent également de valider le niveau I de la certification environnementale. Votre Chambre d'agriculture est également en capacité de réaliser des audits de préparation à la certification pour les trois niveaux et d'accompa-

gner les structures collectives à mettre en place leurs plans de contrôle.

TERRA VITIS®

Terra Vitis® est la certification écoresponsable en viticulture durable. Le cahier des charges Terra Vitis® est fondé sur les trois piliers du développement durable. Il prend en compte tous les aspects de la production du vin, de la plantation de la vigne à la mise en bouteille et intègre également une dimension sociale et économique. Certains produits phytosanitaires et pratiques y sont formellement interdits et d'autres sont scrupuleusement régulés. Enfin, il stipule des obligations à respecter, comme la formation des dirigeants et des employés ou le partage des bonnes pratiques.

Diagnosics et formations Terra Vitis®

En partenariat avec Terra Vitis® Rhône Méditerranée, la Chambre d'agriculture propose des formations et des diagnostics vous préparant à l'entrée dans la démarche. Vous serez alors accompagné dans la prise en main du cahier des charges ainsi que dans la préparation de vos premiers audits, notamment sur le plan technique.

MES P@RCELLES ET LES CERTIFICATIONS

Afin de vous faciliter l'entrée dans les certifications environnementales et la gestion au quotidien des indicateurs correspondant, votre outil Mes P@rnelles évolue et s'adapte à vos besoins. En effet, il vous permet de récupérer facilement indicateurs et données à présenter lors des audits certifiants mais aussi de les gérer au quotidien. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe aujourd'hui un vrai partenariat évolutif entre Mes P@rnelles et Terra Vitis® Rhône Méditerranée.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Marine Pithon au 06 14 13 08 16
pithon@herault.chambagri.fr

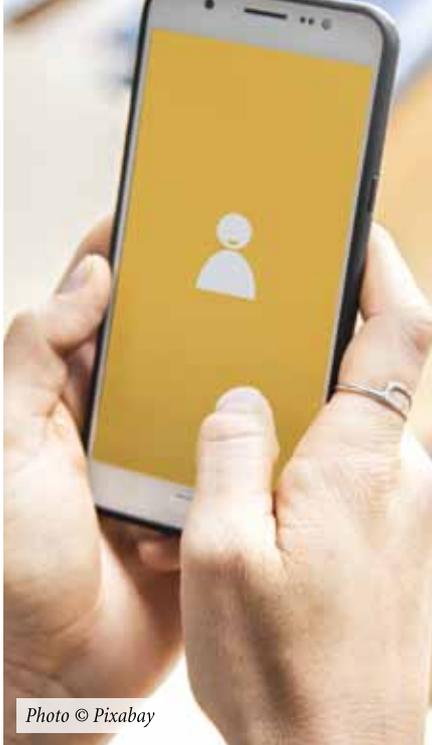


Photo © Pixabay



Photo © Chambres d'agriculture

Accueil au caveau en anglais

Objectif : Se positionner face aux attentes spécifiques des clientèles étrangères. Permettre aux producteurs d'acquérir des compétences dans l'accueil en anglais pour vendre leurs produits et leur territoire.

Pré-requis : Un questionnaire de niveau sera effectué. Un anglais niveau basique est toutefois recommandé.

Date et Lieux : Janvier (sur 3 jours) à Montblanc
Coût : 510 €*

Franchir sereinement le cap de l'agri-tourisme

Objectif : connaître les éléments essentiels pour développer une activité agri-cenotouristique sur votre exploitation.

Date et Lieux : le 03 décembre 2018 à Montblanc
Coût : 260 €*

Développer votre communication sur les réseaux sociaux **NOUVEAU**

Objectifs : connaître les principaux réseaux sociaux et leurs finalités. Mener une réflexion pour mettre en place sa communication sur un ou des réseaux sociaux. Savoir créer et faire vivre une page Facebook et connaître les principales fonctionnalités pour animer cette page au quotidien.

Date et lieux : fin 2018 (sur 2 jours). Selon les déplacements des participants
Coût : 300 €*

Parler d'agriculture à ses voisins **NOUVEAU**

Objectifs : être capable de contrer les clichés sociétaux et valoriser son métier.

Date et lieux : les 18 et 23 octobre 2018 à Montblanc

Coût : 520 €*

Programme : les stagiaires mettront en avant leurs écueils et difficultés à justifier leur métier et ses pratiques.

La finition des bovins

Objectifs : être capable de caractériser l'état de finition des bovins en vif et en carcasse. Finir mes animaux sur ma ferme.

Public : exploitants agricoles et personnes en parcours d'installation, dans l'Hérault, intéressés par la commercialisation d'animaux finis.

Dates : les 29 et 30 octobre - le 06 novembre 2018
Coût : 480 €*

OFFRES DE FORMATIONS



Photo © Chambres d'agriculture

CAPTAV / CCTROV

Transport d'animaux vivants

NOUVEAU

Objectifs : être capable d'assurer le transport des animaux vivants (bovins, ovins / caprins et porcins)

Lieu : secteur Lattes ou Montblanc

Coût : 600 €*

**Prise en charge partielle pour les salariés agricoles. Pour les ressortissants VIVEA, prise en charge en fonction du plafond annuel, nous contacter.*

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr
herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/formations/

FORMATION

« ENTRETIEN DE COURS D'EAU »

Témoignage de Philippe et Marie Levaux horticulteurs à Mauguio

« En ce début d'automne, les nuages du ciel sont souvent synonymes d'anxiété : les épisodes cévenols sont la bête noire des agriculteurs. Les petits cours d'eau peuvent se déchaîner et devenir des fleuves...

La solution passe par l'anticipation ! L'entretien des cours d'eau favorise le bon écoulement de l'eau et en particulier quand il y en a trop d'un coup. Nous avons participé à la formation « Entretien des cours d'eau » organisée l'an dernier par la Chambre d'agriculture Hérault et avons été très intéressés par les informations recueillies. Il nous a été rappelé ce qu'il est nécessaire et obligatoire de faire -côté réglementaire-, du côté des acteurs publics ou privés, et comment le faire, avec des démonstrations à l'appui. Ce fut l'occasion d'une journée conviviale où nous avons pu échanger largement en toute simplicité. »

Pour tout savoir et tout comprendre, réunir tous les acteurs publics et privés autour de cet enjeu, une formation est organisée par la Chambre d'Agriculture avec le concours de la DDTM, Le syndicat de bassin versant, le SIATEO....

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



HERAULT.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.

Design : 2018 © B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com

Photo de couverture : © Claude Cerdon.
Crédits photos : © Chambres d'agriculture, Marc Ginot, MFC,
Ingrid Dupuy, fdb Pays de l'Or Agglo, Sindie Brize, Sabrina Lucchese -
ADT Hérault tourisme, Christophe Lafon, Alexandre Chavey,
Maurice Fouilhé, Pixabay, Claude Cerdon.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur
papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.

